

Contexte et descriptif de l'action :

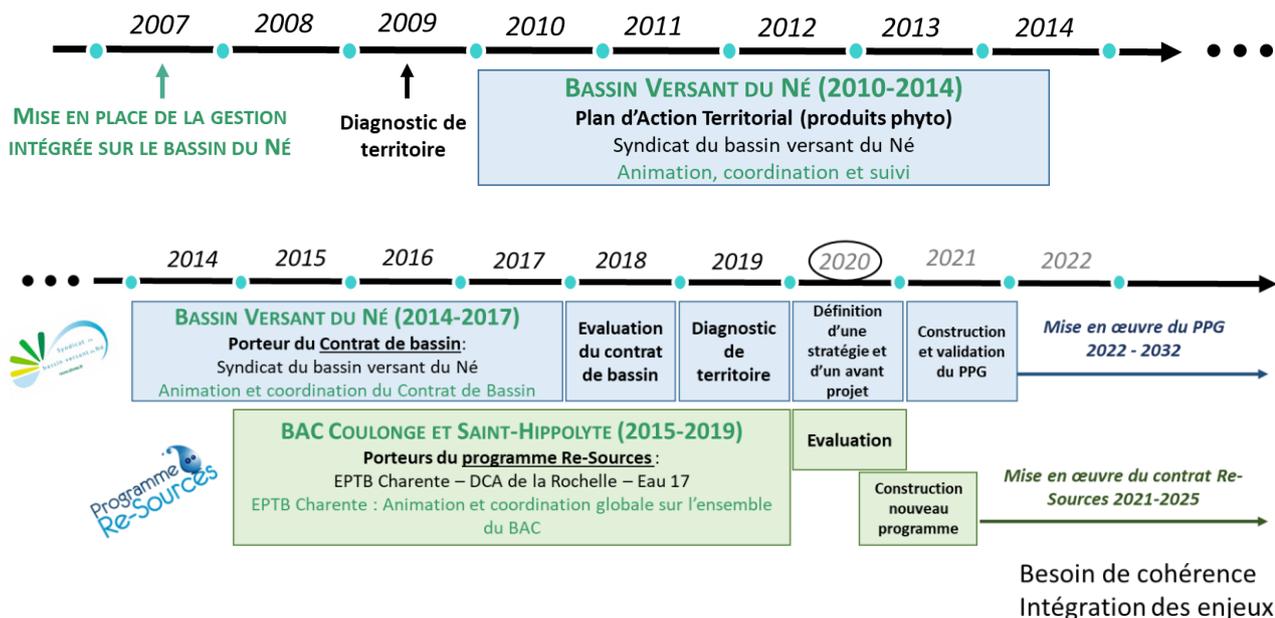
La mise en place de la gestion intégrée sur le bassin versant du Né est issue d'un ensemble de constats et d'une volonté de travailler non pas à l'échelle du cours d'eau mais bien du bassin versant.

Le suivi de l'état de l'eau sur le bassin versant du Né, qui a débuté en 2003 et s'est densifié depuis, a permis d'établir le constat suivant : une qualité de l'eau dégradée sur nos cours d'eau (nitrates, produits phytosanitaires...). Or, la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE, 2000) fixe des objectifs d'atteinte du « bon état écologique et chimique » des cours d'eau. Le bassin versant du Né a également été classé au niveau régional par le GRAP, comme Zone d'Actions Prioritaires (ZAP) de lutte contre les effets des produits phytosanitaires. De plus, ce territoire comporte des zones Natura2000 abritant entre autres le vison d'Europe, espèce patrimoniale inféodée à des milieux aquatiques de qualité.

Le Syndicat a ainsi décidé d'initier une **démarche participative non réglementaire de gestion intégrée** à partir de 2007 sur l'ensemble de son territoire. La frise ci-dessous représente les différents contrats qui ont été mis en place depuis dans ce cadre. Ils regroupent un ensemble d'actions à l'échelle des versants dont des actions agricoles et non agricoles fondées sur des partenariats avec les acteurs locaux (CA16 et 17, coopératives et négoce agricoles, CIVAM, MAB, associations environnementales, collectivités...).

Animation : Syndicat du bassin versant du Né

Période de réalisation :



Presque 80% de notre territoire appartient au périmètre d'action du programme Re-Sources Coulonges et Saint-Hippolyte. Le premier contrat a débuté en 2015 et s'est achevé en 2019. Depuis 2018, des actions ont été intégrées sur le territoire du SBVNé et une **co-animation est à construire pour les prochaines années**.

Présentation des objectifs de l'action réalisée :

Objectifs : Atteindre le **bon état des eaux** fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (2000)

- Réduire la pression (phyto, nitrates...)
- Réduire les transferts

➔ Intégrer les **différents enjeux** du territoire (eau potable, milieux aquatiques, inondations...) et les différents **acteurs** pour mener à bien la démarche.

➔ La gestion intégrée doit favoriser la mise en œuvre d'actions afin d'atteindre ce bon état de l'eau et des milieux aquatiques, tout en garantissant un **équilibre** entre les différentes fonctions du milieu et les usages de l'eau.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr



Journée « bout de rang »



Enherbement du cimetière de Lachaise

Exemples d'actions à l'échelle des versants menées par le SBVNé :

Actions agricoles :

- Intervention lors de réunions « bout de rang » en vigne ou lors de **journées techniques** (connaissances qualité de l'eau...)
- Opérateur **PAEC** (Projet Agroenvironnemental et Climatique) sur le secteur Né : MAEC Eau et Biodiversité (zone Natura2000)
- Animateur **PSE** : Paiements pour Services Environnementaux, territoire test depuis 2019

Actions non agricoles :

- Accompagnement vers le **ZéroPhyto** dans les communes
- **Sensibilisation** grand public et scolaires

Actions d'aménagement des versants :

- Implantation de **haies** afin de limiter les ruissellements et transferts de polluants (qualité de l'eau + inondations)

Aspects administratifs et financiers du projet :

Exemple du Contrat de Bassin (2014-2017). Coût total : 20 207 949 €.

	Objectifs	Coûts
Volet A	Préservation de la ressource en eau destinée à la production d'eau potable	21 500 €
Volet B	Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides	1 482 325 €
Volet C	Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricoles, domestiques, industrielles	18 516 624 €
Volet D	Gouvernance, communication et suivi	187 500 €

Suivant les domaines spécifiques des actions, **plusieurs partenaires techniques ou financiers peuvent être sollicités** : acteurs socioprofessionnels (notamment agricoles), collectivités locales (communes, communautés de communes, ...), la Région et le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Etat, l'Europe...

Par ce type de programmes, le SBVNé a un **rôle de facilitateur**, notamment pour le Volet C. Ce n'est pas le Syndicat qui finance directement l'action (sauf exception liée à des décisions politiques des élus) mais, via ce type de contrats, il permet à différents acteurs du territoire (opérateurs agricoles, agriculteurs) d'avoir accès à un certain nombre d'aides financières. Le Syndicat a donc un rôle d'animateur et de facilitateur.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr



Intervention LPA de Salles-de-Barbezieux



Haie plantée sur Saint-Aulais-la-Chapelle

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

- Contrat de Bassin du SBVNé (2014-2017).
- Panneaux itinérants sur l'historique du Syndicat, la gestion intégrée et les zones humides (en cours de mise à jour).
- Exemple de bilan annuel.
- <https://sbvne.fr/documents-utiles/>

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement du projet :

Une bonne **dynamique de territoire** instaurée. Une meilleure **lisibilité** des différents dispositifs existants sur le territoire. Une **stratégie cohérente** entre les activités des différentes structures. Des pratiques qui évoluent (peu d'indicateurs mais illustré par la contractualisation de MAEC, les Certifications Environnementales Cognac, des investissements dans du matériel de désherbage mécanique...).

Suivi mis en place :

Il existe deux niveaux d'indicateurs de suivi : des indicateurs de réalisation (mise en œuvre des actions) et des indicateurs de résultat (évolution du territoire/milieu).

Ces indicateurs sont définis lors de la construction des programmes, sont ensuite collectés par les différents maîtres d'ouvrages (Opérateurs agricoles, ...) et sont compilés par le SBVNé pour assurer un suivi global et la valorisation des résultats au regard des objectifs fixés. Ces indicateurs de réalisation sont complétés par les données qualité d'eau issues du réseau de suivi et l'analyse de l'occupation des sols par exemple. Des bilans annuels sont réalisés et transmis aux acteurs du territoire.

Commentaires :

Dans une démarche de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant, le **dialogue** avec les différents acteurs du territoire est l'élément clé. Afin d'avoir une **démarche globale cohérente**, il est important de faire du lien entre les différents **enjeux** du territoire (qualité de l'eau, milieux aquatiques, quantité d'eau disponible, inondations, biodiversité ...), une même action pouvant répondre à plusieurs objectifs.

Enfin le **multi-partenariat** est essentiel pour assurer une bonne dynamique de territoire.

Points de difficulté :

Identification des acteurs du territoire et les impliquer.

Lisibilité dans l'agencement de **différents périmètres et outils qui évoluent** : PPG, Programme Re-Sources, MAEC, PSE, PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) ...

Des programmes volontaires donc dépendants de **l'acceptation et de la volonté** des acteurs.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Mélina CALVY - Syndicat du bassin versant du Né - 06.30.28.31.37 - gestion.integree@sbvne.fr

Président du Syndicat : Alain TESTAUD - Mairie 16300 LACHAISE - <https://sbvne.fr/>